

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 avril 2023

Date de
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
Mme GIAUFFRET Caroline
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
M. ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

POINT 12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES

006-210600060-20230412-2023_04_12-DE
Reçu le 17/04/2023

Vu le règlement départemental des aides aux collectivités,

Considérant que le Département soutient le milieu artistique avec la multiplication des événements qui font appel à des artistes, mais également avec un soutien actif aux actions culturelles des associations et des communes sur l'ensemble du territoire départemental.

Madame Patricia FAYOLLE propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département des Alpes-Maritimes pour la programmation de ses activités culturelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

. d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département des Alpes-Maritimes pour la programmation 2023 de ses activités culturelles de la commune.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE